

DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE

**A LA 101^{ème} SESSION DU CONSEIL DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM)**

GENEVE, DU 27 AU 30 NOVEMBRE 2012

**Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames, Messieurs,**

Au nom du Gouvernement togolais, je voudrais, avant toute chose, joindre ma voix à tous ceux qui m'ont précédé pour vous adresser, Monsieur le Président, mes sincères félicitations pour la manière remarquable avec laquelle vous conduisez les travaux de la 101^{ème} Session.

Je voudrais également rendre un hommage mérité à Monsieur le Directeur Général pour la clarté de son rapport et le travail réalisé à la tête de notre Organisation commune depuis 2008.

Qu'il me soit permis, ici, de féliciter particulièrement le Bureau sortant pour le travail remarquable abattu durant son mandat et surtout pour ses efforts qui ont rendu possible la tenue de cet évènement dont les résultats nous permettront, j'en suis convaincu, de renforcer le dialogue et la coopération en matière de migration entre les pays d'origine, de transit et de destination.

La délégation togolaise adhère entièrement à la déclaration faite par l'Algérie au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

La migration est le phénomène qui a le plus gagné en importance au niveau mondial durant ces dix dernières années.

Sujet transversal, elle est au cœur de l'histoire et de l'évolution de l'humanité avec des implications à la fois économiques, politiques,

sociales et humanitaires ainsi que des conséquences importantes sur la vie de millions de personnes sur la planète.

C'est pourquoi, aujourd'hui, les migrations figurent en bonne place dans l'agenda politique de nombreux pays dont le Togo en tant que défis mais aussi comme facteur de développement économique.

Autrefois considéré comme un pays à faible culture migratoire, le Togo, depuis vingt ans, voit croître rapidement le nombre de ses ressortissants vivant à l'étranger. Environ 2 millions de Togolais résident aujourd'hui à l'étranger soit le 1/3 de la population résidente au Togo.

Les migrants togolais regorgent de nombreuses ressources, notamment la main d'œuvre qualifiée ainsi que d'importants moyens économiques et financiers qui pourraient être mobilisés pour faire face aux défis de développement du pays.

Il n'y a donc point de doute aujourd'hui que la diaspora togolaise reste la première source de financement non génératrice de dette au pays.

A titre d'exemple, de 34 milliards en l'an 2000, les envois de fonds des Togolais de l'étranger ont été multipliés par dix ces dernières années avec la forte émigration qu'a connu le pays. Les transferts de fonds des migrants togolais représentent 9,4% du PIB cette année.

Ces fonds ont un impact réel sur la croissance économique, la réduction de la pauvreté et sur le renforcement du secteur financier.

Ces différentes données viennent remettre à l'ordre du jour de l'agenda politique national la nécessité d'une meilleure prise en compte de la migration dans les politiques de développement national.

Le gouvernement togolais a, ainsi, élaboré des mécanismes qui incitent la diaspora à s'impliquer davantage dans une dynamique de reconstruction nationale et pris des mesures institutionnelles, juridiques et stratégiques en faveur des migrants togolais.

A cet effet, plusieurs projets, notamment le Programme « Recours aux Compétences de la Diaspora », sont initiés par le Gouvernement ». Ce programme vise à mobiliser des compétences et des ressources de la diaspora pour appuyer le développement économique et social du pays.

Sur le plan institutionnel, il a été créé au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération une Direction des Togolais de l'Extérieur qui a pour mission principale d'élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale en faveur de la diaspora togolaise. L'objectif visé par cette politique est de suivre les questions de rapatriement des migrants togolais et de leur insertion dans le tissu socio-économique national, d'une part, et d'autre part, de créer les conditions favorables à la mobilisation des ressources de la diaspora.

S'agissant du cadre juridique, le Togo a souscrit aux instruments juridiques universels, régionaux, multilatéraux et bilatéraux en matière de la migration. Il a également élaboré des instruments juridiques au niveau national en faveur des migrants.

Monsieur le Président,

Je ne saurais occulter l'importance de la coopération internationale et du partenariat avec les organisations de la société civile dans mon intervention.

A cet égard, le Togo apprécie à sa juste valeur l'assistance technique et financière que l'OIM a toujours su apporter dans le cadre de la gestion des migrations.

Je voudrais ici remercier l'OIM pour sa précieuse contribution à la gestion des questions des réfugiés au plus fort de la crise ivoirienne ainsi qu'au rapatriement des migrants srilankais abandonnés par des passeurs au Togo.

En effet, la coopération technique et financière entre mon pays et l'OIM s'est intensifiée et renforcée au cours de ces dernières années au point que l'OIM a marqué son accord pour l'ouverture d'un Bureau à Lomé.

Mon pays a également eu l'honneur d'abriter les 23 et 24 octobre dernier, un atelier de formation, organisé par l'OIM sur le Droit international de la migration à l'endroit des acteurs gouvernementaux du Burkina Faso, du Bénin et du Togo, en charge des questions migratoires.

En outre, l'OIM a déclaré éligible mon pays pour bénéficier du financement de deux projets, grâce au Fonds de l'OIM pour le développement.

Monsieur le Président,

Malgré les efforts tangibles sus-mentionnés, le Togo reste confronté à de nombreux défis d'ordre institutionnel, structurel, technique et financier.

Pour relever ces défis, le Togo entend avec l'appui des différents partenaires :

- renforcer le dialogue et la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination,
- renforcer les mécanismes de suivi des questions de rapatriements et de réinsertion des migrants,
- élaborer un document de politique migratoire qui servira de document de référence pour toutes les actions qui seront menées en faveur des Togolais de l'Extérieur et des migrants en général,
- mettre sur pied une plateforme de concertation sur la politique de migration au Togo,
- renforcer les capacités des acteurs qui œuvrent dans le domaine de la migration,
- rendre effective l'ouverture d'un Bureau de l'OIM,
- mettre en place des mécanismes de mobilisation et de capitalisation des transferts de fonds de la diaspora pour le développement national.

Monsieur le Président,

Je voudrais, pour conclure, réaffirmer l'engagement constant du Gouvernement Togolais à œuvrer de concert avec les partenaires techniques et financiers, notamment l'OIM en vue de relever au mieux les nombreux défis contemporains que soulèvent les migrations.

J'exprime le vœu de voir s'affirmer davantage les liens de coopération entre l'OIM et ses Etats membres.

JE VOUS REMERCIE!